

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 148, rue Saint-André à Terrebonne le 15 mai 2007 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents messieurs Richard Marcotte, Jean-Luc Labrecque, Daniel L'Espérance, Frédéric Asselin, et mesdames Marie-Josée Beaupré, Micheline Mathieu, Denise Cloutier et Denise Paquette.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, mesdames Chantal Laliberté, aménagiste, Martine Baribeau, greffière et Mireille Ouimet, secrétaire-trésorière adjointe de la MRC Les Moulins.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 avril 2007
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 15 mai 2007
5. Liste des comptes à payer
6. Liste des chèques émis au mois d'avril 2007
7. Dépôt de la correspondance
8. Appui à la MRC de la Vallée-du-Richelieu – Majoration de l'aide consentie dans le cadre du Programme PAD
9. Rapport du Comité de transport
10. Commentaires sur la prestation de services en transport
11. Acquisition des équipements de vente et perception – Demande au CRT de Lanaudière
12. Dépôt de l'état des résultats au 31 mars 2007
13. Adhésion de la MRC au Conseil régional de l'environnement de Lanaudière
14. Contrat d'entretien du terminus de Terrebonne
15. Embauche d'étudiants pour le projet de sensibilisation et de dépistage de l'herbe à poux
16. Adhésion à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière et nomination d'un représentant pour siéger aux assemblées des membres
17. Désignation des membres du conseil d'administration du CLDE des Moulins
18. Mandat à monsieur Jean-Louis Chamard – Suivi du PMGMR de la CMM
19. Nature des modifications que la Ville de Terrebonne devra adopter suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 97-11 modifiant le schéma d'aménagement révisé

20. Refonte du schéma d'aménagement et de développement révisé
° Engagement d'une ressource en aménagement du territoire
21. Fondation Dyson Moore – Campagne de financement 2007
22. Adoption du rapport d'activités 2006 dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Les Moulins
23. Adoption du règlement n° 114-5 modifiant les articles 3 et 4 du règlement n° 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier le trajet et l'horaire du circuit # 19A et créer le circuit # 35
24. Adoption du règlement n° 114-6 modifiant l'article 4 du règlement n° 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits # 25A et # 35 du 10 juin au 4 août 2007 inclusivement
25. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant l'article 3 du règlement n° 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier le trajet du circuit # 35
26. Examen et approbation des règlements de zonage n^{os} 1103-02 et 1103-03 et du règlement n° 1110 relatif au financement et à l'exécution de travaux municipaux de la Ville de Mascouche
27. Examen et approbation du règlement de construction n° 1003-001 de la Ville de Terrebonne
28. Cours d'eau
29. Rapport du Groupe Gauthier Biancamano Bolduc sur l'identification des espaces disponibles à l'intérieur de la zone blanche et l'évaluation du potentiel d'accueil des municipalités de la CMM
30. Achat d'ordinateurs
31. Autorisation à disposer d'équipements divers
32. Publicité «Semaine nationale des aînés»
33. Conseil de la culture de Lanaudière
34. Comité de vigilance - BFI Usine de triage Lachenaie ltée
35. Communauté métropolitaine de Montréal
36. Conférence régionale des élus de Lanaudière
37. Conseil régional de transport de Lanaudière
38. Rapport du Comité d'aménagement
39. Période de questions
40. Clôture de la séance

- 6175-05-07 Ouverture de la séance
- Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :
- QUE la séance soit et est ouverte.
- ADOPTÉ
- 6176-05-07 Adoption de l'ordre du jour
- Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :
- QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé.
- ADOPTÉ
- 6177-05-07 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 avril 2007
- Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :
- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 avril 2007 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé.
- ADOPTÉ
- 6178-05-07 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 15 mai 2007
- Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :
- QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 15 mai 2007 soit et est accepté pour dépôt.
- ADOPTÉ
- 6179-05-07 Liste des comptes à payer
- Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :
- QUE la liste des comptes à payer pour la MRC au montant de 659 907,40\$ pour le mois de mai 2007 soit et est acceptée (annexe «Comptes à payer – Mai 2007»).
- QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2007-036 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 659 907,40\$ (divers postes budgétaires en tenant compte de la ristourne applicable sur la TPS) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.
- ADOPTÉ
- 6180-05-07 Liste des chèques émis au cours du mois d'avril 2007
- Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :
- QUE la liste des chèques émis au cours du mois d'avril 2007 pour un montant de 1 026 343,97\$ soit et est approuvée (annexe «Liste des chèques et retraits - Avril 2007»).
- ADOPTÉ

6181-05-07 Dépôt de la correspondance

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement:

QUE la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe «Liste de la correspondance - Mai 2007»).

ADOPTÉ

6182-05-07 Appui à la MRC de la Vallée-du-Richelieu – Majoration de l'aide consentie dans le cadre du Programme PAD

CONSIDÉRANT QUE la SHQ n'a jamais revu les montants de l'aide consentie dans le cadre du programme PAD;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de matériaux de construction et de main-d'œuvre ont considérablement augmenté depuis la mise en place du programme et de ce fait, le montant de l'aide consentie par la SHQ couvre une partie de moins en moins significative des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins est d'avis que la SHQ devrait tenir compte de la progression des coûts de construction et de main-d'œuvre dans l'établissement du montant de l'aide consentie;

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyée par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :

QUE la MRC Les Moulins appuie la résolution n° 07-05-117 adoptée par le conseil de la MRC de la Vallée-de-Richelieu appuyant l'Office des personnes handicapées du Québec dans ses démarches visant à obtenir une majoration du montant de l'aide consentie dans le cadre du programme PAD de façon à tenir compte, dorénavant, de la progression des coûts de construction et de main-d'œuvre.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande à la Société d'habitation du Québec d'être davantage à l'écoute de la clientèle ciblée par les divers programmes d'aide qu'elle met en place et d'assurer un meilleur suivi relativement aux besoins exprimés plutôt que de référer cette problématique aux MRC ou aux municipalités locales.

QUE cette résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et des Régions, au Ministre de la Santé et des Services sociaux, à l'Union des municipalités du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à la SHQ ainsi qu'à madame Ginette Grandmont, députée de Masson, à monsieur Jean-François Therrien, député de Terrebonne et à la MRC de la Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉ

6183-05-07 Rapport du Comité de transport

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité de transport soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

Commentaires sur la prestation de services en transport

Les membres du conseil prennent connaissance des plaintes et recommandations des usagers.

6184-05-07

Acquisition des équipements de vente et perception – Demande au CRT de Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE l'Agence métropolitaine de transport (AMT) prévoit la mise en service de la tarification métropolitaine entre les mois de juin et d'août 2008 sur carte à puces;

CONSIDÉRANT QUE toutes les autorités organisatrices de transport (AOT) devront être en mesure de traiter, d'ici la fin de l'année 2008, les titres métropolitains avec les équipements agréés par l'AMT le 23 mai 2003;

CONSIDÉRANT QUE la lettre de monsieur Joël Gauthier, président-directeur général de l'AMT en date du 12 avril 2007, adressée à monsieur André Hénault, président du CRT de Lanaudière, rappelle que toutes les AOT doivent faire parvenir une copie de résolution ainsi qu'une copie des bordereaux d'achat d'équipements pour le 15 mai 2007;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyée par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général soit autorisé à transmettre au CRT de Lanaudière les besoins en équipement de la MRC Les Moulins pour être en mesure de traiter les titres métropolitains avec les équipements agréés par l'AMT le 23 mai 2003.

ADOPTÉ

6185-05-07

Dépôt de l'état des résultats au 31 mars 2007

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et t résolu unanimement :

QUE l'état des résultats au 31 mars 2007 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

6186-05-07

Adhésion de la MRC au Conseil régional de l'environnement de Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) sollicite l'adhésion de la MRC en tant que membre;

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adhère au CREL pour l'année 2007-2008.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2007-037 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 60,00\$ soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La dépense sera imputée au poste budgétaire 2110-494 « Législation – Associations ».

ADOPTÉ

6187-05-07

Contrat d'entretien du terminus de Terrebonne

CONSIDÉRANT l'offre de service de la compagnie Gestion Techno Pro pour l'entretien du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :

QUE l'offre de service de la compagnie Gestion Techno Pro soit et est retenue pour l'entretien ménager du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne, à un tarif horaire de 10,00\$ pour une moyenne de trente (32) heures par semaine, le tout tel que décrit dans une lettre datée du 27 avril 2007, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la compagnie Gestion Techno Pro s'engage à faire l'entretien des lieux sept (7) jours par semaine selon un horaire approuvé par le directeur général. La présente entente sera valide du 1^{er} juin 2007 au 31 mai 2008.

ADOPTÉ

6188-05-07

Embauche d'étudiants pour le projet de sensibilisation et de dépistage de l'herbe à poux

CONSIDÉRANT QUE le 13 mars 2007, le conseil de la MRC présentait une demande dans le cadre du programme « Emploi-été Canada 2007 » pour l'engagement d'étudiants pour le projet de sensibilisation et de dépistage d'herbe à poux ;

CONSIDÉRANT QUE Ressources humaines Canada a confirmé par courriel que le projet de la MRC n'a pas été retenu pour la subvention ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge important de poursuivre le projet de sensibilisation et de dépistage d'herbe à poux et qu'il y a lieu de procéder à l'embauche de 5 étudiants ;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur soit autorisé à engager cinq (5) étudiants dont un chargé de projet au salaire horaire de onze dollars (11,00\$), pour dix (10) semaines et quatre (4) dépisteurs au salaire horaire de huit dollars (8,00\$), pour six semaines.

QUE le directeur général soit et est autorisé à effectuer les paiements nécessaires à la bonne marche du projet de sensibilisation et de dépistage de l'herbe à poux.

ADOPTÉ

6189-05-07

Adhésion à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière et nomination d'un représentant pour siéger aux assemblées des membres

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE le conseil autorise l'adhésion de la MRC Les Moulins à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière et conséquemment, autorise le paiement de 100,00\$ pour la cotisation annuelle 2007-2008.

QUE madame Denise Paquette soit nommée à titre de représentante de la MRC Les Moulins aux assemblées des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière.

QUE monsieur Michel Lefebvre soit nommé à titre de substitut de madame Denise Paquette, représentante de la MRC Les Moulins aux assemblées des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n°2007-038 émis par le trésorier au montant de 100,00\$ soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La dépense sera imputée au poste budgétaire 2110-494 « Législation –Association ».

ADOPTÉ

6190-05-07

Désignation des membres du conseil d'administration du CLDE des Moulins

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a désigné le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) à titre d'instance locale de développement économique par l'adoption de la résolution n°5135-03-04;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 94 de la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, la MRC désigne les membres du conseil d'administration d'un centre local de développement qu'elle constitue;

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins désigne les membres du conseil d'administration du CLDE des Moulins, à savoir :

Sièges #1 à #8 Délégués des municipalités	Richard Marcotte, maire, Ville de Mascouche Donald Mailly, conseiller, Ville de Mascouche Jean-Marc Robitaille, maire, Ville de Terrebonne Marie-Josée Beaupré, conseillère, Ville de Terrebonne Claude Lacasse, conseiller, Ville de Terrebonne Micheline Mathieu, conseillère, Ville de Terrebonne Michel Morin, conseiller, Ville de Terrebonne Jean-Guy Sénécal, conseiller, Ville de Terrebonne
Siège #9 Secteur professionnel	François Duval, notaire,
Siège #10 Secteur affaires	Mario Turcot, directeur service aux entreprises, Caisse populaire Desjardins Terrebonne
Sièges #11 à 13 Secteur industriel	Philippe Massé, directeur général, Acier Leroux, division de Métaux Russel inc. Jean-Louis Legault, président, Daktronics Canada Pierre Belle, président, Litho Mille-Îles ltée
Siège #14 Secteur chambre de commerce & tourisme	Christian Pimparé, expert-comptable, Evancic Perrault Robertson, c.g.a.
Siège #15 Délégué de la Table des organismes communautaires autonomes des Moulins	Giselle Rivet, représentante, TOCAM
Siège #16 Secteur éducation	Yves St-Denis, commissaire, Commission scolaire des Affluents

Siège #17 Secteur coopérative	Andrée Martel, Coopérative de solidarité en soutien et aide domestique
Siège #18 Secteur travailleur, travailleur autonome et représentants syndicaux	Cybèle Rioux, présidente, Alizé ressources humaines inc.
Siège #19 Secteur économie sociale	Guillaume St-Jean, Atelier du Seigneur Masson
Siège #20 Secteur agricole	Gilbert Mathieu, producteur agricole
Siège #21 Secteur santé	Serge Ouellette, Coordonnateur au développement universitaire, CSSS du sud de Lanaudière

Les députés des circonscriptions électorales de Masson, madame Ginette Grandmont et de Terrebonne, monsieur Jean-François Therrien, la conseillère en développement industriel du Ministère Développement économique, Innovation, Exportation, madame Sabrina Couture, la directrice d'Emploi-Québec, madame Lise Paquet et le directeur général du CLDEM, monsieur Claude Robichaud sont membres du conseil d'administration, sans droit de vote.

ADOPTÉ

6191-05-07

Mandat à monsieur Jean-Louis Chamard – Suivi du PMGMR de la CMM

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins désirent s'adjoindre les services professionnels d'un expert en gestion des matières résiduelles afin de les conseiller dans les démarches visant à remplir le mandat de l'article 4.3.1 du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat consiste à conseiller la MRC pour l'éventuelle implantation d'une solution de traitement, de valorisation et d'élimination des matières résiduelles pour la Couronne Nord de la CMM dans le suivi des études de la CMM dont celle concernant l'analyse des technologies de traitement, de valorisation et d'élimination des matières résiduelles, dans la représentation auprès du comité technique de suivi du PMGMR de la CMM et d'autres comités techniques concernant la gestion des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Louis Chamard, président du cabinet Chamard et Associés nous a transmis une offre de services professionnels datée du 9 mai 2007 ;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général soit autorisé à retenir les services de monsieur Jean-Louis Chamard afin de conseiller les membres du conseil de la MRC dans les démarches visant à remplir le mandat de l'article 4.3.1 du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal, pour un montant ne dépassant pas vingt et un mille huit cents dollars (21 800,00\$), excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2007-039 émis par le secrétaire-trésorier au montant de vingt et un mille huit cents dollars (21 800,00\$), excluant les taxes, poste budgétaire 2610-418 «Honoraires professionnels», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6192-05-07

Nature des modifications que la Ville de Terrebonne devra adopter suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 97-11 modifiant le schéma d'aménagement révisé

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement n° 97-11 intitulé «Règlement modifiant le règlement n° 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de désigner « aire d'affectation urbaine » le secteur situé à l'est de la montée Gagnon et au sud du chemin Saint-Roch et d'intégrer ledit secteur à l'intérieur du périmètre d'urbanisation » en date du 18 avril 2007;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 53.10 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC doit adopter un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme pour tenir compte de la modification du schéma;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document intitulé «Nature des modifications que la Ville de Terrebonne devra apporter à sa réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement n° 97-11 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins» lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au greffier de la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉ

6193-05-07

Refonte du schéma d'aménagement et de développement révisé - Engagement d'une ressource en aménagement du territoire

CONSIDÉRANT QUE les Villes de Mascouche et Terrebonne souhaitent entreprendre des discussions pour modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé entré en vigueur le 18 décembre 2002 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'engagement d'une ressource en aménagement du territoire dans le cadre de la refonte du schéma d'aménagement et de développement révisé ;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur soit autorisé à engager madame Christine Abdel-Malek, ressource en aménagement du territoire dans le cadre de la refonte du schéma d'aménagement et de développement révisé, à compter du 22 mai 2007 au salaire horaire de 18,00\$.

ADOPTÉ

6194-05-07

Fondation Dyson Moore – Campagne de financement 2007

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Dyson Moore sollicite la MRC Les Moulins dans le cadre de sa campagne de financement 2007 ;

CONSIDÉRANT QUE cette commandite sera inscrite sur le Guide du visiteur remis à plus de 2000 visiteurs ainsi que l'inscription sur un tableau affiché toute la saison à la billetterie des jardins ;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins s'engage à verser une commandite de Partenaire au montant de mille cinq cents dollars (1 500,00\$) à la Fondation Dyson Moore dans le cadre de sa campagne de financement 2007.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2007 - 040 émis par le secrétaire-trésorier au montant de mille cinq cents dollars (1 500,00\$) soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La dépense sera imputée au poste budgétaire 2110-311 «Législation - Frais de représentation».

ADOPTÉ

6195-05-07

Adoption du rapport d'activités 2006 dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a transmis le rapport d'activités 2006 relatif à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, aux villes de Terrebonne et de Mascouche ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté ledit rapport d'activités par sa résolution numéro 199-04-2007 dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Ville de Mascouche a adopté ledit rapport d'activités par sa résolution numéro 07-04-227 dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante, sous réserve des commentaires ci-dessous :

« QUE le conseil émet les commentaires et les recommandations suivantes suite à la première année d'application du schéma de couverture de risques, savoir :

Selon le rapport annuel, toutes les actions prévues et résultats attendus au schéma de couverture de risques ont été atteints et cela, à la satisfaction du conseil ;

Quant à la possibilité d'élaborer et de maintenir des ententes avec les services d'incendie limitrophes pour les situations d'entraide automatique, la Ville de Mascouche considère qu'elle peut répondre à toutes les demandes d'urgence. S'appuyant sur une étude réalisée à cet égard en 2005 et les données reçues du service de prévention des incendies, la Ville de Mascouche considère qu'aucune force de frappe d'une autre ville limitrophe ne pourrait améliorer la rapidité d'intervention durant les cinq premières minutes, et cela, en tenant compte de la réalité de l'emplacement des casernes, des ressources sur les territoires et du nombre d'individus en devoir.

La Ville de Mascouche réitère la nécessité que le ministère de la Sécurité publique modifie la règle de dix pompiers en dix minutes (risques faibles) pour permettre une nouvelle disposition prévoyant plutôt l'intervention de dix pompiers en quinze minutes. Cette demande de modification a été jugée essentielle par les villes couvertes par le schéma de couverture de risques de la MRC Les Moulins.»

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le Conseil de la MRC Les Moulins adopte le rapport d'activités 2006 dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Les Moulins dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE copie de la présente résolution et du rapport d'activités 2006 de la MRC Les Moulins soit et est transmise au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉ

6196-05-07

Adoption du règlement n° 114-5 modifiant les articles 3 et 4 du règlement n° 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier le trajet et l'horaire du circuit # 19A et créer le circuit # 35

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE soit et est adopté le règlement n° 114-5 modifiant les articles 3 et 4 du règlement n° 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la Municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de modifier le trajet et l'horaire du circuit # 19A et créer le circuit # 35.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

6197-05-07

Adoption du règlement n° 114-6 modifiant l'article 4 du règlement n° 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits # 25A et # 35 du 10 juin au 4 août 2007 inclusivement

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :

QUE soit et est adopté le règlement n° 114-6 modifiant l'article 4 du règlement n° 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la Municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits # 25A et # 35 du 10 juin au 4 août 2007 inclusivement.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

6198-05-07

Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant l'article 3 du règlement n° 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier le trajet du circuit # 35

Monsieur Jean-Luc Labrecque donne avis de motion, dépose un projet de règlement modifiant l'article 3 du règlement n° 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier le trajet du circuit # 35, et demande une dispense de lecture.

6199-05-07

Examen et approbation des règlements de zonage n^{os} 1103-02 et 1103-03 et du règlement n° 1110 relatif au financement et à l'exécution de travaux municipaux de la Ville de Mascouche

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation les règlements de zonage n^{os} 1103-02 et 1103-03 et le règlement n° 1110 relatif au financement et à l'exécution de travaux municipaux;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC des Moulins ont examiné et approuvé conformes aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire les règlements de zonage n^{os} 1103-02 et 1103-03 et le règlement n^o 1110 relatif au financement et à l'exécution de travaux municipaux de la Ville de Mascouche.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉ

6200-05-07

Examen et approbation du règlement de construction n^o 1003-001

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement de construction n^o 1003-001 modifiant le règlement de construction relativement aux garages en sous-sol et la hauteur des fondations;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyée par madame Marie Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC des Moulins ont examiné et approuvé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire le règlement de construction n^o 1003-001 modifiant le règlement de construction relativement aux garages en sous-sol et la hauteur des fondations.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉ

Cours d'eau

Une rencontre de travail avec des fonctionnaires des villes de Terrebonne et Mascouche, de la MRC et Me Jean-Pierre St-Amour a eu lieu le 8 mai 2007.

Les membres du comité administratif et mesdames Denise Paquette et Marie-Josée Beaupré ont pris connaissance des recommandations du comité de travail et un projet de règlement sera présenté à une séance ultérieure du conseil.

Rapport du Groupe Gauthier Biancamano Bolduc sur l'identification des espaces disponibles à l'intérieur de la zone blanche et l'évaluation du potentiel d'accueil des municipalités de la CMM

Les villes de Mascouche et Terrebonne ont transmis leurs commentaires sur le rapport du Groupe Gauthier Biancamano Bolduc sur l'identification des espaces disponibles à l'intérieur de la zone blanche et l'évaluation du potentiel d'accueil des municipalités de la CMM.

6201-05-07

Achat d'ordinateurs

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'achat de trois (3) ordinateurs dont deux (2) portables et un ordinateur pour le terminus;

CONSIDÉRANT le prix soumis par Montréal Soft, soit 6 005,00\$, excluant les taxes;

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission de Montréal Soft pour l'achat de trois (3) ordinateurs au montant de six mille cinq dollars (6 005,00\$) excluant les taxes, soit et est acceptée.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2007-041 émis par le trésorier au montant de 6 005,00\$, excluant les taxes, (postes budgétaires 2370-726 et 2920-750 «Acquisition équipement informatique») soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

Monsieur Frédéric Asselin prend son siège.

6202-05-07

Autorisation à disposer d'équipements divers

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins possède certains équipements dont elle désire se départir;

CONSIDÉRANT QUE les organismes communautaires de Mascouche et Terrebonne ont besoin de certains équipements;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche offre à la MRC de vendre lesdits équipements lors de son encan qui aura lieu le 16 juin 2007;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général à disposer des équipements décrits à l'annexe A jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit en les donnant à un organisme communautaire ou lors de l'encan de Mascouche qui se tiendra le 16 juin 2007.

ADOPTÉ

6203-05-07

Publicité «Semaine nationale des aînés»

CONSIDÉRANT QUE La Revue prévoit souligner la Semaine nationale des aînés dans son édition du 16 mai et que les villes membres de la MRC souhaitent rendre hommage aux aînés pour leur contribution à l'évolution de leur milieu de vie;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général à réserver un espace publicitaire de 1/2 de page, pour rendre hommage aux aînés, au coût de 615,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2007-042 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 615,00\$, avant les taxes, soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La dépense sera imputée au poste budgétaire 2910-341 «Publicité - Information».

ADOPTÉ

6204-05-07

Conseil de la culture de Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a désigné, par sa résolution n° 6160-04-07, madame Marie-Josée Beaupré pour siéger sur le Conseil de la culture de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.08 des Règlements généraux de la Corporation Culture Lanaudière indique qu'aucun membre ne peut siéger plus de trois mandats;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.08 des Règlements généraux de la Corporation Culture Lanaudière risque de priver le conseil d'administration de membres hautement compétents et ne permet pas adéquatement d'assurer le suivi avec toutes les instances de la région administrative de Lanaudière;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins demande au Conseil de la culture de Lanaudière de modifier l'article 5.08 des Règlements généraux de la Corporation Culture Lanaudière afin de permettre à ses membres de siéger plus de trois mandats et d'entreprendre, s'il y a lieu, une réflexion en profondeur sur l'importance de la représentation municipale à son conseil d'administration.

QUE la présente résolution soit transmise à madame Christine St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

QUE la MRC Les Moulins demande l'appui des MRC de Lanaudière ainsi que des députés de Lanaudière.

ADOPTÉ

Comité de vigilance - BFI Usine de triage Lachenaie ltée

Le directeur général dépose l'ordre du jour de la rencontre tenue le 2 mai 2007.

Communauté métropolitaine de Montréal

Monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet, résume les discussions tenues lors de l'assemblée du conseil d'administration du 19 avril 2007 et de la séance du comité exécutif du 3 mai 2007.

Conférence régionale des élus de Lanaudière

Monsieur Richard Marcotte informe les membres du conseil des délibérations tenues lors des dernières rencontres.

Conseil régional de transport de Lanaudière

Madame Denise Cloutier informe les membres du conseil des discussions tenues lors de la rencontre du 18 avril 2007 du CRT.

6205-05-07

Rapport du Comité d'aménagement

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Monsieur Jacques Caron, citoyen de l'Île Saint-Jean à Terrebonne, demande si le conseil de la MRC a pris connaissance de la lettre adressée à Joël Gauthier par l'Association régionale des loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière concernant la mise en place du train de banlieue et de l'accessibilité aux futures gares. Il remercie le conseil d'avoir proposé aux usagers une alternative pour se rendre à Montréal, soit par le métro Henri-Bourassa ou par le métro Montmorency.

6206-05-07

Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Jean-Marc Robitaille, préfet

Daniel Pilon, directeur général et
secrétaire-trésorier